

STRATÉGIE DE CONSERVATION

QUAND EST-CE NÉCESSAIRE ?

La stratégie de conservation s'applique lors d'interventions sur toutes les propriétés de **Catégorie 1***.

La stratégie de conservation est requise lors de travaux visant une modification extérieure, un ajout, une démolition partielle ou une nouvelle construction. Celle-ci n'est pas requise pour les travaux d'entretien ou de remplacement.

Lors d'une demande de permis ou de certificat, la stratégie de conservation accompagne les pièces justificatives exigées pour l'analyse du dossier par le comité consultatif d'urbanisme.

POURQUOI ?

La stratégie de conservation (appelée aussi "plan de conservation") est un document décrivant en quoi les travaux proposés respectent l'intégrité patrimoniale de la propriété selon les principes directeurs en conservation du patrimoine.

La stratégie de conservation vise les objectifs suivants : *(voir détails en page suivante)*

- Identifier les éléments d'intérêt patrimonial de la propriété;
- Formuler les principes directeurs de conservation encadrant les travaux envisagés;
- Proposer des interventions adéquates de façon à maintenir l'intérêt patrimonial du bâtiment.

La stratégie de conservation est un outil pour assurer une prise de décision éclairée sur les travaux proposés.

Cette procédure permet aux propriétaires d'élaborer leurs projets tout en protégeant le caractère patrimonial de leur propriété.

QUI LE RÉDIGE ? QUI CONSULTER ?

La stratégie de conservation est préparée soit par un architecte avec expérience en conservation, ou un spécialiste en conservation du patrimoine.

Vous pouvez vous référer aux professionnels membres de l'Association canadienne d'experts-conseils en patrimoine (cahp-acecp.ca/fr).

CONTENU OBLIGATOIRE

Le document doit respecter le format et les sections suivantes :

- Document en format lettre (8.5" x 11") avec texte, illustrations, cartes, etc.
- Les sections mentionnées ici-bas.

1. INTRODUCTION (une page)

Mandat et intervenants

2. SOMMAIRE (une page)

Principales conclusions et recommandations

3. IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ

Nom du propriétaire, adresse

Localisation dans son contexte urbain (avec carte)

Désignation patrimoniale (s'il y a lieu)

4. ANALYSE PATRIMONIALE

Identifier l'intérêt patrimonial de la propriété à partir de documents de référence, ouvrages documentaires, relevés de site, etc.

Historique de la propriété

Phases évolutives principales (usages, résidents, etc.)

Description de la propriété

Matériaux, éléments décoratifs, éléments de paysage

Évolution des formes et éléments architecturaux/paysagers

Interventions précédentes (réparations ou autres)

État de conservation actuel (état d'intégrité patrimoniale)

Comparables

Évaluation de la propriété

Éléments caractéristiques

Valeurs patrimoniales (historique, architectural, contextuel)

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Consultez la **fiche patrimoniale de votre propriété** (classée par adresses) dans le document :

VILLE DE WESTMOUNT

“ÉTUDE PATRIMONIALE - ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES : BÂTIMENTS DE CATÉGORIE 1 * “

Disponible au lien

westmount.org/strategie-conservation

5. PRINCIPES DIRECTEURS DE CONSERVATION

Énoncer les principes de conservation qui guideront les travaux proposés pour chaque élément ou groupe d'éléments

6. PROPOSITIONS D'INTERVENTION

Formuler les propositions d'intervention selon les principes directeurs établis pour chaque élément

- Types de traitement de conservation: préservation, restauration et/ou réhabilitation

- Les propositions peuvent être regroupées par composantes architecturales

(ex : portes et fenêtres, maçonnerie, toiture, etc.)

Indiquer en quoi celles-ci respectent les principes directeurs de conservation

Énoncer les effets positifs et négatifs pour chaque élément ciblé, ou autres mesures d'atténuation

7. PLAN D'ACTION (FACULTATIF)

Actions ou mesures envisagées pour les travaux (échéanciers, phasage des travaux, coût, etc.)

8. ANNEXES

Informations supplémentaires (fiches techniques, études complémentaires, plans, photos, bibliographie)

RÉFÉRENCE UTILE POUR LA RÉDACTION DE LA STRATÉGIE DE CONSERVATION

Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada, Parcs Canada (historicplaces.ca/fr/pages/standards-normes)

